



MILLET INNOVATION

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 947 580 €
Siège social : Zone d'activité Champgrand, 309 allée des Lavandes, 26270 Loriol sur Drôme.
418 397 055 RCS Romans

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, en date du 9 mai 2011 à 11 H, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour

1. Lecture du rapport du Directoire à l'assemblée générale,
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de commerce,
4. Approbation des comptes et conventions
5. Quitus aux membres du Directoire et au commissaire aux comptes,
6. Affectation du résultat
 - Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2010
 - Distribution de dividende,
7. Examen des mandats des commissaires aux comptes,
8. Fixation de l'enveloppe annuelle fixe, non indexée des jetons de présence,
9. Questions diverses.

Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L.225-106 du Code de Commerce).

Conformément à l'article R.225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce), au troisième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce du Code de Commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Mode de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.
- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, à leur conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à une autre personne pourront :

- pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.
- pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et renvoyé à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225.83 du code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée.

Questions écrites

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Directoire, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante MILLET INNOVATION – BP 64 - Zone d'activité Champgrand – 26270 Loriol sur Drôme ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante valerie.chopinnet@epitact.com

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Le président du Directoire, Damien Millet,
faisant élection de domicile au siège social de la société.

Texte des résolutions

Le Directoire invitera l'Assemblée Générale des actionnaires à adopter les résolutions suivantes.

Première résolution - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, du rapport du Président et des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée donne en conséquence aux membres du Directoire et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution - L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 1 302 447.17 € de l'exercice de la manière suivante :

- . affecté au compte « report à nouveau créditeur» pour : 1 239 840,86 €
- . à la réserve indisponible pour détention d'actions propres : 62 606,31 €

Troisième résolution – L'assemblée Générale rappelle l'historique de la distribution de dividende au cours des 3 exercices précédents :

Exercice clos le 31/12/07	0
Exercice clos le 31/12/08	0
Exercice clos le 31/12/09	739 112.40 €

L'assemblée constate que :

- . les frais d'établissement initiaux ayant été inscrits à l'actif sont apurés en totalité ;
- . les autres frais d'établissement sont inscrits à l'actif pour une valeur nette de 212 446 €,
- . les frais de recherche et développement sont inscrits à l'actif pour une valeur nette de 1 050 767 €,

Et que les réserves libres (bénéfices distribuables, primes liées au capital) sont d'un montant supérieur au montant net des frais non encore amortis.

Elle constate donc la présence de sommes distribuables au titre :

- du bénéfice distribuable de l'exercice 2010,
- et du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs.

En conséquence, elle décide de procéder à la distribution d'un dividende à raison de 0,60 € par action, soit un montant total distribué de 1 137 096 € par prélèvement sur le bénéfice distribuable de l'exercice 2010.

Le dividende sera mis à paiement le 3 juin 2011, par versement en numéraire.

L'assemblée constate que les distributions de la société sont éligibles à l'abattement fiscal de 40 %.

Quatrième résolution - L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Cinquième résolution - L'assemblée Générale des actionnaires nomme pour une durée de mandat de 6 exercices, à compter de l'exercice 2011 jusqu'à l'assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016,

- Monsieur Jean EKEL, de nationalité Française, domicilié Le Forum 5 avenue de Verdun – 26000 VALENCE, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.
- Monsieur Jean-Pierre PEDRENO, de nationalité Française, domicilié Le Forum 5 avenue de Verdun – 26000 VALENCE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Sixième résolution - L'assemblée générale examine la proposition du Conseil de surveillance quant à l'attribution de jetons de présence, et décide d'attribuer la somme annuelle fixe de 39000 € dont il revient au Conseil de surveillance de définir la répartition entre ses membres.

Septième résolution - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Directoire ou à son président pour effectuer ou faire effectuer par toutes personnes qu'il se substituera toutes les formalités nécessaires à la publication des résolutions qui précèdent.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Exposé sommaire

1 Evolution de l'exercice

Le chiffre d'affaires 2010 dépasse pour la première fois le seuil symbolique des 15M€, en s'établissant à 15 561 K€. L'activité est ainsi en croissance de +24.5% par rapport à 2009.

L'activité en pharmacie, axe de distribution prioritaire pour la marque EPITACT®, est en développement en France (+ 9%) et à l'exportation (+ 62%) soutenue par des investissements en communication qui ont été renforcés sur les marchés récemment implantés à l'export.

La stabilité par ailleurs des dépenses de fonctionnement a permis d'améliorer le résultat d'exploitation, et d'atteindre un résultat net de 8.4 % du C.A. Le résultat net ressort à 1 302 K€.

2 Evolution des moyens : politique d'investissements

MILLET INNOVATION dispose d'un outillage industriel à maturité : la plupart des phases de production sur les principales références produits ont été industrialisées. La société dispose ainsi d'une marge de manœuvre significative en terme de capacité de production. Les investissements industriels sont essentiellement constitués d'aménagements sur les outils existants.

MILLET INNOVATION poursuit sa politique d'investissement en développement d'innovations technologiques.

Outre la poursuite des dépôts de brevets et leur extension à l'international, ces investissements ont été consentis essentiellement pour 2 projets :

- La finalisation du développement de dispositifs d'aide à la prévention des escarres : Nous avons abouti à la mise en évidence des propriétés uniques d'un matériau que nous avons appelé EPITHÉLIUM microflux® pour restaurer la microcirculation cutanée chez des sujets diabétiques soumis à des pressions ou des cisaillements. Ce matériau a été mis en œuvre dans deux produits d'aide à la prévention des escarres, testés en milieu médical ouvert, et protégés par 3 brevets.
- La conception d'un nouveau dispositif visant une pathologie majeure de déformation du pied, utilisant une nouvelle brique technologique, que la société devrait pouvoir extrapoler vers d'autres pathologies.

3 Evolution de la situation financière

La démarche d'optimisation du niveau des stocks, permise par une meilleure maîtrise des variations d'activité dans nos différents marchés géographiques, a permis de stabiliser le **Besoin en fonds de roulement** au cours de l'exercice.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2010 (200 K€ souscrits en fin d'année 2009 ont été libérés en janvier 2010). Le niveau d'endettement de la société reste limité à 1 326 K€, soit 17 % des capitaux propres. La Trésorerie nette s'établit à 445 K€ au 31 décembre.

En synthèse, les financements souscrits en fin d'année 2009 ont couvert les besoins générés par la croissance, et permis concomitamment la poursuite des investissements. L'exploitation a généré un autofinancement net, augmentant sensiblement la position de trésorerie de fin d'année.

4 Evolution des ressources humaines

La société compte 64 salariés au 31/12/2010 (60.3 ETP sur l'année), la croissance de l'activité ayant permis de confirmer 2 postes en CDI au cours de l'année parmi les salariés permanents, 3 postes en CDI au sein de la force commerciale.

Les bons résultats de l'exercice ont permis le versement d'une participation aux résultats de plus de 162.5 K€ répartie uniformément sur l'ensemble des salariés selon leur temps de présence dans l'entreprise.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

en euros

	2006 n-4	2007 n-3	2008 n-2	2009 n-1	2010 n
Capital en fin d'exercice					
capital social	941 405	941 405	946 105	947 580	947 580
Nbre d'actions	1 882 810	1 882 810	1 892 210	1 895 160	1 895 160
Nbre d'actions à dividendes prioritaires	0	0	0	0	0
capitaux propres	6 173 373	6 051 848	6 074 158	6 642 650	7 774 533
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT (en euros)	11 736 006	10 584 350	11 172 624	12 500 149	15 561 839
<i>dont export</i>	<i>619 978</i>	<i>1 296 800</i>	<i>2 306 600</i>	<i>4 826 660</i>	<i>7 404 500</i>
<i>Croissance du Chiffre d'affaires</i>	<i>16%</i>	<i>-10%</i>	<i>6%</i>	<i>12%</i>	<i>24%</i>
résultat avant impôt, dotations aux amortissements et provisions	1 809 658	622 796	680 209	2 420 744	2 863 724
impôt sur les bénéfices	256 227	113 270	0	566 805	654 964
crédit d'impôt	144 354	90 771	140 305	83 261	124 494
participation des salariés	21 326	5 417	0	130 080	162 555
résultat net après impôt	825 350	302 625	28 996	1 142 543	1 302 447
résultat distribué	414 218	0	0	568 548	170 564
Résultat par action					
résultat après impôts, participations, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,89	0,32	0,43	0,95	1,15
résultat net après impôt	0,44	0,16	0,02	0,60	0,69
dividende attribué à chaque action	0,22	0	0	0,3	0,09
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice : salariés permanents	42,1	44,5	45,3	36,7	35,8
<i>emplois créés</i>	<i>1,77</i>	<i>2,44</i>	<i>0,75</i>	<i>-8,55</i>	<i>-0,92</i>
Effectif moyen de l'exercice : VRP Multicartes	25,2	26,8	26,3	25,6	24,3
Masse salariale brute de l'exercice	1 962 898	1 990 050	2 139 278	1 570 327	1 604 593
croiss. MSB	27%	1%	7%	-27%	2%
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales, Prévoyance, œuvres sociales...)	699 541	737 580	715 825	568 857	589 920

Note : La masse salariale brute de l'année 2008 inclut les coûts liés à la restructuration.

**DEMANDE D'ENVOI
DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES**

Je soussigné :

NOM ET PRENOM _____

ADRESSE _____

Propriétaire de _____ action(s) sous la forme :

- nominative,

- au porteur, inscrites en compte chez¹ : _____

prie la Société **MILLET INNOVATION**, de lui faire parvenir, en vue de l'Assemblée Générale annuelle du lundi 9 mai 2011, les documents visés par les Articles 135 et suivants du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

A _____, le / /2011

NOTA : En vertu de l'Article R 225-88 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés à l'Article R225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.»

(1) indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, etc. teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de participation constatant l'enregistrement de ses titres).
